

LETTRE D'INFO

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

N°28 - Septembre 2023

Ouverture de la chasse



DEPUIS LE 07 JUIN VOUS POUVEZ EFFECTUER
votre validation 2023/2024 sur internet ou par courrier

PERMIS NATIONAL
PETIT ET GRAND GIBIER

216,98* €
(dont 5€ de frais obligatoire inclus)

PERMIS DÉPARTEMENTAL 29
PETIT GIBIER ET SANGLIER

143,87* €
(dont 5€ de frais obligatoire inclus)

PERMIS DÉPARTEMENTAL 29
PETIT GIBIER

133,87* €
(dont 5€ de frais obligatoire inclus)

* hors assurance (23€) et hors abonnement Chasseur finistérien (8€)

POURQUOI VALIDER EN LIGNE ?



**SIMPLE ET
DISPONIBLE 24H/24**
en quelques minutes
seulement.



EFFICACE
vous sélectionnez
vos critères et le
montant s'affiche
automatiquement à
l'écran.



IMMÉDIAT
imprimez directement
votre titre de
validation sur papier
blanc.



SÉCURISÉ
système de
paiement agréé par
le Trésor Public.



Si votre demande de validation du permis est urgente
privilegiez la validation par internet.

UN BUG INFORMATIQUE

s'est produit lors de l'édition de
votre **FACTURE PLAN DE CHASSE
LIÈVRE**, en date du 21/08/2023.

PLAN DE CHASSE LIEVRE

Un bug informatique s'est produit lors de
l'édition de votre facture du plan de chasse
lièvre, en date du 21/08/2023.

Vous recevrez dans les prochains jours une
nouvelle facture, nous vous prions de prendre
en compte le montant de cette dernière.

Vous pouvez contacter le technicien référent du
dossier, Paul DUPUY 06 73 86 64 65, si besoin.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée
et vous prions d'agréer, Monsieur le président,
nos sincères salutations.



ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX SAISON 2023-2024



CLIQUEZ

AP FIXANT L'OUVERTURE ET LA CLÔTURE DE LA CHASSE DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE POUR LA CAMPAGNE 2023-2024



CLIQUEZ

AP FIXANT LA LISTE DES ESOD ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION À TIR POUR LA SAISON 2023-2024 DANS LE FINISTÈRE



CLIQUEZ

AP FIXANT LES MODALITÉS DE PIÉGEAGE DES ESOD AFIN DE PROTÉGER LA LOUTRE ET LE CASTOR



CLIQUEZ

AP DU 04/08/2023 SUSPENDANT LA CHASSE DU COURLIS CENDRÉ SAISON 2023-2024



CLIQUEZ

AP DU 04/08/2023 SUSPENDANT LA CHASSE DE LA BARGE À QUEUE NOIRE SAISON 2023-2024



CLIQUEZ

AP DU 04/08/2023 SUSPENDANT LA CHASSE DE LA TOURTERELLE DES BOIS SAISON 2023-2024



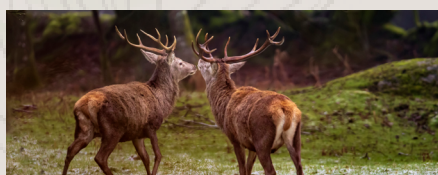
CLIQUEZ

AP FIXANT L'OUVERTURE DE LA CHASSE DES OISEAUX DE PASSAGE ET DU GIBIER D'EAU - SAISON 2023-2024

DÉCLARATION OBLIGATOIRE 72 HEURES

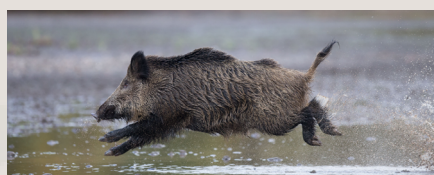
RETOUR OBLIGATOIRE SOUS 72H

Chaque prélèvement de cerf, sanglier et de chevreuil effectué en période de chasse, en chasse collective ou/et individuelle, doit faire l'objet d'une **déclaration obligatoire auprès de la Fédération dans les 72 h** en indiquant la date, le lieu, le sexe et le poids de chaque animal prélevé. Le retour peut être opéré directement et facilement sur votre espace adhérent (lien ci-dessous), par mail ou par courrier.



CERF

Renvoyer la carte T de déclaration, les deux mandibules de la mâchoire inférieure de l'animal prélevé, munis du talon du bracelet sont à remettre à la FDC29



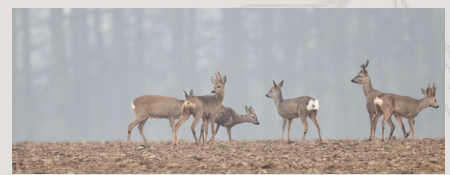
SANGLIER

Prélèvements sangliers à imprimer (pdf)

Vos prélèvements en ligne (google forms)

CLIQUEZ

CLIQUEZ



CHEVREUIL

Prélèvements chevreuils à imprimer (pdf)

Saisir vos prélèvements en ligne

CLIQUEZ

CLIQUEZ

LA CHASSE DU SANGLIER SAISON 2023-2024

RETROUVEZ LES MODALITÉS RÉGLEMENTAIRES LIÉES À LA CHASSE DU SANGLIER :

- ▶ Du 1er juin au 14 août 2023 : chasse à l'affût ou à l'approche;
- ▶ Du 1er juin au 14 août 2023 : chasse du sanglier en battue dans certaines zones sensibles (CDCFS du 04/04/23);
- ▶ Du 15 août au 17 septembre 2023 : en battue, à l'affût ou à l'approche;
- ▶ Du 17 septembre 2023 au 31 mars 2024 : en battue, à l'affût ou à l'approche;
- ▶ Déclaration obligatoire des prélèvements sangliers - saison 2023/2024;
- ▶ La fiche réglementaire : action de faire le pied pour la chasse au sanglier.



TÉLÉCHARGER LE FLASH INFO



PRINCIPALES MODALITÉS RÉGLEMENTAIRES PAR ESPÈCE

- ▶ Retrouvez votre poster concernant les arrêtés préfectoraux pour la saison de chasse 2023-2024.

TÉLÉCHARGER LE POSTER



PRÉDATEURS / DÉPRÉDATEURS SAISON 2023-2024



TÉLÉCHARGER LE FLASH INFO



AU SOMMAIRE :

- ① **RAPPELS RÉGLEMENTAIRES** - Droit de destruction / droit de chasse
- ① **GROUPE I : LES ESPÈCES NON INDIGÈNES** - Le classement / Conditions de piégeage;
- ① **GROUPE II : RÉVISION TRIENNALE** - Le classement / Conditions de piégeage
- ① **GROUPE III : RÉVISION ANNUELLE** - Le classement / Interventions particulières/ Chasse/destruction du Pigeon ramier à poste fixe
- ① **MODES ET MOYENS DE DESTRUCTION DES ESOD** - La régulation par le piégeage des ESOD / La régulation par le tir des ESOD par arme à feu ou par tir à l'arc
- ① **APPEAUX ET APPELANTS** - Définitions / Réglementation / Transport / La régulation par le déterrage des ESOD
- ① **PIGEON DOMESTIQUE / DE VILLES** - Définitions
- ① **FORMULAIRES**

ANGLE DES 30°

REFLEXE VITAL DE SÉCURITÉ EN BATTUE

Contrairement de la reconnaissance, les formations "sécurité en battue" dispensées par la fédération sont l'occasion de constater les difficultés éprouvées par les participants, lors du marquage des 30°. Pourtant ce dispositif préparatoire à la battue n'est pas optionnel ! C'est, au contraire, un geste élémentaire de sécurité, notamment contre le phénomène de ricochets, qui doit être maîtrisé et appliqué systématiquement par tous. Les figures ci-dessous vous donneront la marche à suivre.

POUR MARQUER VOTRE ANGLE DES 30° :

1. Prendre connaissance de son poste, puis de son environnement proche et lointain.
2. Considérer les derniers obstacles dans votre zone de tir.
3. Dans leur direction, faites 5 pas, puis 3 pas perpendiculairement.
4. Marquer vos angles de gauche et de droite, idéalement par un piquet.

Dans une ligne de tir droite sans autre élément (comme ci-dessus), les repères peuvent être vos voisins de ligne. Mais il est rare que la configuration de la zone soit aussi simple. C'est pourquoi, à chaque obstacle dans le paysage (maison, chemin, rocher, haie etc.), le marquage des 30° doit être décalé d'autant que nécessaire, comme dans l'exemple ci-dessous.

Pour information, des piquets sont à votre disposition à la Fédération (1€ les deux).

SÉCURITÉ

MESURE DE SÉCURITÉ, RELATIVE À L'ORGANISATION DES CHASSES COLLECTIVES :

En ce début de saison, plusieurs infractions liées à la pratique de la chasse en battue sont recensées.

Pour rappel :

Dans le cadre d'une chasse collective au **cerf, sanglier, chevreuil et/ou renard**, à partir de six détenteurs de permis de chasser valider (traqueur + poster), nous vous rappelons que :

► **Tous déplacements de posté est interdit durant la battue**, y compris lors des battues au chevreuil et/ou renard. Seuls les déplacements expressément prévus et énoncés lors du rond de battue pour les changements de traques peuvent avoir lieu (fin de battue 1ère traque...).

► **La prise en compte de son environnement et de l'angle des 30° est obligatoire**. La matérialisation de son angle par des piquets de marquage fluo est fortement recommandée.

Angle des 30°, un geste élémentaire de sécurité, qui doit être maîtrisé et appliqué systématiquement par tous.

GIBIER D'EAU

OBLIGATOIRE : DÉCLARATION DES DÉTENTEURS D'APPELANT

Nous tenons à souligner l'importance pour tous les détenteurs d'appelants de compléter et de retourner leur déclaration de détenteur d'appelant pour la saison 2023-2024 à la Fédération.

Un récépissé de votre déclaration vous sera ensuite envoyé.

TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE



FORMULAIRE DÉTENTEUR

FORMULAIRE DÉTENTEUR D'APPELANTS CHASSE GIBIER D'EAU

SAISON : 20 / 20

NUMÉRO DU DÉPARTEMENT : _____

Informations sur le détenteur :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : [][] / [][] / [][] Ligne de naissance : _____

Mai : _____

Nombre de permis : [][][][] Adresse (numéro et nom de la rue) : _____

Nombre de fax : [][][][][]

Lieu-dit : _____

Code postal : [][][] Ville : _____

CATÉGORIE 1 (possède des appareils et plus de 15 oiseaux sans lien épithémologique avec un établissement à finalité commerciale)

CATÉGORIE 2 (possède des appareils et plus de 15 oiseaux sans lien épithémologique avec un établissement à finalité commerciale)

CATÉGORIE 3 (possède des appareils et a un lien épithémologique avec un établissement à finalité commerciale)

Châtier à l'usage de votre commerce

Informations sur les détenteurs :

Montants annuels d'appelants : _____

Nombre minimum d'oiseaux : _____ Nombre maximum d'oiseaux : _____

Nombre total d'oiseaux : _____

Utilisation des appareils en niveau de risque modéré ou élevé la saison précédente : Oui Non

Informations sur le lieu de DÉTENTION 1 :

Lieu-dit / nom : _____

Haute (de ces échabats) : _____

Code postal : [][][] Ville : _____

M. de la F. de la Région - Tél. : 02 98 01 82 31 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE - WWW.FDC29.COM
C. de la F. de la Région - Tél. : 02 98 01 82 31 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE - WWW.FDC29.COM

FORMULAIRE DÉTENTEUR

Informations sur le lieu de DÉTENTION 2 :

Lieu-dit / nom : _____

Haute (de ces échabats) : _____

Code postal : [][][] Ville : _____

Informations sur le lieu de DÉTENTION 3 :

Lieu-dit / nom : _____

Haute (de ces échabats) : _____

Code postal : [][][] Ville : _____

Informations sur le lieu de chasse et d'utilisation des appelsants habituel :

Lieu-dit / nom : _____

Haute (de ces échabats) : _____

Code postal : [][][] Ville : _____

Informations sur le lieu de chasse et d'utilisation des appelsants (à compléter en fonction du nombre de lieux de chasse à saisir) :

Lieu-dit / nom : _____

Haute (de ces échabats) : _____

Code postal : [][][] Ville : _____

Informations sur le lieu de chasse et d'utilisation des appelsants (à compléter en fonction du nombre de lieux de chasse à saisir) :

Lieu-dit / nom : _____

Haute (de ces échabats) : _____

Code postal : [][][] Ville : _____

Informations sur le lieu de chasse et d'utilisation des appelsants (à compléter en fonction du nombre de lieux de chasse à saisir) :

Lieu-dit / nom : _____

Haute (de ces échabats) : _____

Code postal : [][][] Ville : _____

M. de la F. de la Région - Tél. : 02 98 01 82 31 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE - WWW.FDC29.COM
C. de la F. de la Région - Tél. : 02 98 01 82 31 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE - WWW.FDC29.COM



AGRIFÊTE 2023

Nous sommes ravis de vous informer que la FDC29 a pris part à l'AgriFête 2023.

Notre participation a été un moment productif, nous avons pu partager notre passion pour la conservation de la faune et la gestion durable de la chasse. Nous avons rencontré de nombreuses personnes intéressées et engagées, et cela a renforcé notre détermination à promouvoir notre mission.

Merci à tous ceux qui sont venus nous rendre visite et nous soutenir lors de cet événement exceptionnel !

RECYCLAGE DES CARTOUCHES

APRÈS DEUX ANNÉES ET DEMIE DE COLLECTE, LES CHASSEURS SONT PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉS ET INVESTIS DANS LA DÉMARCHÉ !

3,7 T D'ÉTUIS VIDES ont été collectés grâce à vous. Cela représente environ **600 000 CARTOUCHES** recyclées et qui ne finiront pas à la poubelle.

ATTENTION : Nous déplorons le manque de sérieux de certains ! En effet, nous avons retrouvé une centaine de cartouches non usagées ! Pour rappel, seules les cartouches usagées sont acceptées, il en va de la pérennité de l'opération de recyclage.

Nous comptons sur vous !

La Fédération tient également à remercier tous les chasseurs et non-chasseurs qui participent à la récolte des étuis et des douilles vides, ainsi que nos partenaires : Les Recycleurs Bretons, Nobelsport et les armureries.

Ce geste est capital et nous vous encourageons à continuer et à en parler au maximum, aux personnes de votre entourage.

*Ensemble, soyons chasseurs éco-responsables,
cartouches recyclées = nature préservée !*



DISPONIBLE MAINTENANT

NOUVEAU

prélèvement automatique

Dans le but de vous offrir un service encore plus pratique et efficace, nous sommes ravis de vous informer que nous proposons désormais le prélèvement automatique comme option de paiement pour les montants dus sur votre compte adhérent.

Le prélèvement automatique vous permettra de ne plus vous soucier des dates d'échéances et des paiements en retard. Une fois mis en place, les montants dus seront automatiquement prélevés sur votre compte bancaire aux dates convenues, conformément à nos conditions générales.



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

ENQUÊTE INDIVIDUELLE DE CHASSE À TIR

POUR RAPPEL :

Merci de renseigner le tableau et de nous le retourner même si vous n'avez rien prélevé. Il vous suffit d'y noter, par espèce et par mois, le nombre d'individus prélevés au cours de cette saison, et uniquement en Finistère.

Renvoyer l'adresse soit :

- par courriel : federation.chasseurs29@fdc29.com ou
- par courrier à : Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère, 18 rue Turgot, 29000 QUIMPER

ENQUÊTE INDIVIDUELLE



DISPONIBLE DANS VOTRE FDC 29



CASQUETTE FLUO
3,50 €



JALONS (PAR PAIRE)
1,00 €



GRAND PANNEAU (100X70)
10,00 €



SAC VENAISON (LOT 50PC)
7,00 €



GILET FLUO
5,50 €



CARNET DE BATTUE
**6,00 €*
* + FRAIS D'EXPÉDITION**



CONCOURS PHOTOS 3^{ÈME} ÉDITION
DU 15 SEPTEMBRE AU 15 AVRIL 2023/2024
CONCOURS GRATUIT & OUVERT À TOUS
RÈGLEMENT ET INFORMATION WWW.FDC29.COM
CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE



Credit photo: G. BÉGIN - Illustration: J. BÉGIN

CONCOURS PHOTO #3

PARTICIPEZ À LA TROISIÈME ÉDITION DU CONCOURS PHOTO DES CHASSEURS DU FINISTÈRE !

Ouvert du 15 septembre 2023 au 15 avril 2024, le concours est destiné à valoriser votre passion de la chasse ainsi que la faune et ambiances paysagères du Finistère.

Pour la Fédération des chasseurs finistériens, les mots d'ordre de ce concours sont « Capturez des moments vibrants et exprimez ce que la nature et la chasse signifient pour vous ! ». En d'autres termes, ces photographies doivent célébrer la nature et la chasse dans leur ensemble.

Nous vous invitons à partager votre vision cynégétique autour des thématiques suivantes : «Faune et flore», «Scène de chasse» et «Nature sauvage».

CALENDRIER FDC29

09/09/2023	STAND DE TIR Ciblage arme de chasse / Plouarzel
09/09/2023	FORMATION COMPLÉMENTAIRE Garde particulier
13/09/2023	STAND DE TIR Ciblage arme de chasse / Plouarzel
16/09/2023	FORMATION Chasse sécurisée du grand gibier
19/10/2023	FORMATION - COMPLET Chasse à l'arc



CIBLAGE ARME DE CHASSE
STAND DE TIR - PLOUARZEL

SESSION
➔ SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2023
➔ MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

WWW.FDC29.COM
f SUIVEZ-NOUS sur la page Facebook de la Fédération départementale des chasseurs du Finistère